



Rapport de mission de repérage du plomb avant travaux

(Hors champ du code de la santé publique)

Numéro de dossier : 25-USID-01-D1

Date du repérage : 03/06/2025

Adresse du bien immobilier	Donneur d'ordre / Propriétaire :
Localisation du ou des bâtiments : Département : ... Manche Adresse : BATIMENT B / CUVE URANIE EAMEA - Base Navale de Cherbourg Commune : 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Année de construction : < 1997	Donneur d'ordre : USID Cherbourg - BCRM Cherbourg - M. ESNAULT Pierrick SERVICE D INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE EXPERTISE ET PRODUCTION NATIONALE (SID EPN) 2 RUE DU GARIGLIANO 35000 RENNES Propriétaire : USID Cherbourg - BCRM Cherbourg - M. ESNAULT Pierrick SERVICE D INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE EXPERTISE ET PRODUCTION NATIONALE (SID EPN) 2 RUE DU GARIGLIANO 35000 RENNES

Le Diagnostic suivant concerne

	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : OUI		Démolition : NON	

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	LECACHEUX Manon
N° de certificat de certification	24-2524 le 07/03/25
Nom de l'organisme de certification	ABCDIA CERTIFICATION
Organisme d'assurance professionnelle	AXA France IARD
N° de contrat d'assurance	10014111304
Date de validité :	01/01/2026

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par LECACHEUX Manon le 28/07/2025.

PO MESNIL Nicolas

Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	Fondis
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	FEnX2 Fondis Electronic / 25-1002
Nature du radionucléide	Cadmium 109

Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	10/01/2025 883Mbq - 16/11/2029
---	---

Tableau de recensement des travaux :

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenant
BATIMENT B (Réseau VL/VC vers cuves) / CUVE URANIE	Démantèlement du réseau d'évacuation VL/VC des laboratoires du 2ème étage Bât B vers cuves RDC, et cuve Uranie N-1	NC

1. Rappel des références réglementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
- Norme NF X 46 035 juin 2021 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission**2.1 L'appareil à fluorescence X**

Nom du fabricant de l'appareil	Fondis	
Modèle de l'appareil	FEnX2 Fondis Electronic	
N° de série de l'appareil	23-1145	
Nature du radionucléide	Cadmium 109	
Date du dernier chargement de la source	10/01/2025	Activité à cette date et durée de vie : 883Mbq - 16/11/2029
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N° T500357	Nom du titulaire/signataire Société CHEVALIER DIAG représentée par Sébastien LEHOT
	Date d'autorisation/de déclaration 07/02/2024	Date de fin de validité (si applicable)
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	Société CHEVALIER DIAG représentée par Sébastien LEHOT	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	TRAIKIA Khalil	

Étalon :

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Étalonnage entrée	1	03/06/2025	0,31 (+/- 0,1)
Étalonnage sortie	152	03/06/2025	0,31 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
------------------------------	---

Liste des locaux visités

**Salle 221 bis,
Salle 222,
Salle 224,
Salle 226 ter,
Salle 225,
Salle 227,**

**Cuve 12,
Cuve 13,
Cuve 11,
Cuve 21,
Cuve 22,
Cuve 23,
Cuve Uranie,
Extérieur,
Stockage effluents**

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Localisation	Parties du local	Raison
Salle 228, Salle 229,	-Toutes	Absence de clés

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5. Résultats des mesures

Salle 221 bis

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-	D	Conduit (mesure 1)	Verre	Sans revêtement				NM	
-		Conduit (mesure 2)						NM	
2	D	Bride (mesure 1)	Métal	Peinture	0,2			0	
3		Bride (mesure 2)			0,3			0	
4	A	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0			0	
5		Mur (partie haute)			0,2			0	
6	B	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0,2			0	
7		Mur (partie haute)			0,2			0	
8	C	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0			0	
9		Mur (partie haute)			0,2			0	
10	D	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0,1			0	
11		Mur (partie haute)			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 6

Salle 222

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
12	1	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	7,6			1	
13	2	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	6,58			1	
14	D	Bride (mesure 1)	Métal	Peinture	0,1			0	
15		Bride (mesure 2)			0			0	
-	D	Conduit (mesure 1)	Verre	Sans revêtement				NM	
-		Conduit (mesure 2)						NM	
16	A	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0,1			0	
17		Mur (partie haute)			0,3			0	
18	B	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0,3			0	
19		Mur (partie haute)			0			0	
20	C	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0,2			0	
21		Mur (partie haute)			0,2			0	
22	D	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0,1			0	
23		Mur (partie haute)			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 8

Salle 226 ter

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
24	1	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	6,58			1	
25	2	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	5,46			1	
26	3	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	4,29			1	
27	4	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	7,02			1	
28	5	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	6,47			1	
29	6	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	6,47			1	
30	7	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	6,97			1	

31	8	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	6,23			1	
32	9	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	4,38			1	
33	10	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	5,82			1	
34	11	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	4,01			1	
35	12	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	6,27			1	
36	13	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	6,25			1	
37	14	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	5,29			1	
38	15	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	4,19			1	
39	16	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	7,16			1	
40	17	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	6,08			1	
41	18	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	5,27			1	
42	19	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	6,57			1	
43	20	Robinet sur paillasse (mesure 1)	Métal	Peinture	6,17			1	
-	D	Conduit (mesure 1)	Verre	Sans revêtement				NM	
-		Conduit (mesure 2)						NM	
44		Conduit d'évacuation (mesure 1)	Métal	Peinture	6,57			1	
45	D	Bride (mesure 1)	Métal	Peinture	0,2			0	
46		Bride (mesure 2)			0,2			0	
47	A	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0,2			0	
48		Mur (partie haute)			0,1			0	
49	B	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0,1			0	
50		Mur (partie haute)			0			0	
51	C	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0			0	
52		Mur (partie haute)			0,1			0	
53	D	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0,1			0	
54		Mur (partie haute)			0			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 27

Salle 227

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
55	1	Robinet sur paillasse 1 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,65			1	
56	2	Robinet sur paillasse 2 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,06			1	
57	3	Robinet sur paillasse 3 (mesure 1)	Métal	Peinture	1,3			1	
58	4	Robinet sur paillasse 4 (mesure 1)	Métal	Peinture	5,28			1	
59	5	Robinet sur paillasse 5 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,05			1	
60	6	Robinet sur paillasse 6 (mesure 1)	Métal	Peinture	4,16			1	
61	7	Robinet sur paillasse 7 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,09			1	
62	8	Robinet sur paillasse 8 (mesure 1)	Métal	Peinture	4,59			1	
63	9	Robinet sur paillasse 9 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,54			1	
64	10	Robinet sur paillasse 10 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,46			1	
65	11	Robinet sur paillasse 11 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,58			1	
66	12	Robinet sur paillasse 12 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,25			1	
67	13	Robinet sur paillasse 13 (mesure 1)	Métal	Peinture	1,65			1	
68	14	Robinet sur paillasse 14 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,68			1	
69	15	Robinet sur paillasse 15 (mesure 1)	Métal	Peinture	5,64			1	
70	16	Robinet sur paillasse 16 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,74			1	
71	17	Robinet sur paillasse 17 (mesure 1)	Métal	Peinture	1,98			1	
72	18	Robinet sur paillasse 18 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,47			1	
73	19	Robinet sur paillasse 19 (mesure 1)	Métal	Peinture	4,28			1	
74	20	Robinet sur paillasse 20 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,02			1	
75	21	Robinet sur paillasse 21 (mesure 1)	Métal	Peinture	4,57			1	

76	22	Robinet sur paillasse 22 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,79			1	
77	23	Robinet sur paillasse 23 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,09			1	
78	24	Robinet sur paillasse 24 (mesure 1)	Métal	Peinture	1,58			1	
79	25	Robinet sur paillasse 25 (mesure 1)	Métal	Peinture	6,58			1	
80	26	Robinet sur paillasse 26 (mesure 1)	Métal	Peinture	5,24			1	
81	27	Robinet sur paillasse 27 (mesure 1)	Métal	Peinture	4,05			1	
82	28	Robinet sur paillasse 28 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,65			1	
83	29	Robinet sur paillasse 29 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,56			1	
84	30	Robinet sur paillasse 30 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,57			1	
85	31	Robinet sur paillasse 31 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,25			1	
86	32	Robinet sur paillasse 32 (mesure 1)	Métal	Peinture	5,24			1	
87	33	Robinet sur paillasse 33 (mesure 1)	Métal	Peinture	6,24			1	
88	34	Robinet sur paillasse 34 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,58			1	
89	35	Robinet sur paillasse 35 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,01			1	
90	36	Robinet sur paillasse 36 (mesure 1)	Métal	Peinture	6,25			1	
91	37	Robinet sur paillasse 37 (mesure 1)	Métal	Peinture	6,57			1	
92	38	Robinet sur paillasse 38 (mesure 1)	Métal	Peinture	6,58			1	
93	39	Robinet sur paillasse 39 (mesure 1)	Métal	Peinture	4,32			1	
94	40	Robinet sur paillasse 40 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,66			1	
95	41	Robinet sur paillasse 41 (mesure 1)	Métal	Peinture	5,24			1	
96	42	Robinet sur paillasse 42 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,35			1	
97	43	Robinet sur paillasse 43 (mesure 1)	Métal	Peinture	4,65			1	
98	44	Robinet sur paillasse 44 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,78			1	
99	45	Robinet sur paillasse 45 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,98			1	
100	46	Robinet sur paillasse 46 (mesure 1)	Métal	Peinture	4,1			1	
101	47	Robinet sur paillasse 47 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,65			1	
102	48	Robinet sur paillasse 48 (mesure 1)	Métal	Peinture	6,58			1	
103	49	Robinet sur paillasse 49 (mesure 1)	Métal	Peinture	7,01			1	
104	50	Robinet sur paillasse 50 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,09			1	
105	51	Robinet sur paillasse 51 (mesure 1)	Métal	Peinture	1,98			1	
106	52	Robinet sur paillasse 52 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,45			1	
107	53	Robinet sur paillasse 53 (mesure 1)	Métal	Peinture	5,65			1	
108	54	Robinet sur paillasse 54 (mesure 1)	Métal	Peinture	6,41			1	
109	55	Robinet sur paillasse 55 (mesure 1)	Métal	Peinture	4,32			1	
110		Conduit d'évacuation (mesure 1)	Métal	Peinture	2,88			1	
111	D	Bride (mesure 1)	Métal	Peinture	0,2			0	
112		Bride (mesure 2)			0,2			0	
-	D	Conduit (mesure 1)	Verre	Sans revêtement				NM	
-		Conduit (mesure 2)						NM	
113	A	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0,2			0	
114		Mur (partie haute)			0			0	
115	B	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0,3			0	
116		Mur (partie haute)			0,2			0	
117	C	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0,2			0	
118		Mur (partie haute)			0			0	
119	D	Mur (partie basse)	Béton	faïence	0,2			0	
120		Mur (partie haute)			0,3			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 62

Cuve Uranie

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (mesure 1)	Béton	peinture				NM	
-		Sol (mesure 2)						NM	
121	A	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0			0	
122		Mur (partie haute)			0,2			0	
123	B	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,3			0	
124		Mur (partie haute)			0,3			0	
125	C	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,1			0	
126		Mur (partie haute)			0,2			0	
127	D	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,1			0	
128		Mur (partie haute)			0,2			0	
129		Plafond (mesure 1)	Béton	peinture	0,1			0	
130		Plafond (mesure 2)			0,1			0	
131		Cuve (mesure 1)	Métal	Peinture	0,1			0	
132		Cuve (mesure 2)			0			0	
133		Échelle accès cuve uranie (mesure 1)	Métal	Peinture	3,57			1	

Nombre d'unités de diagnostic : 8

Stockage effluents

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (mesure 1)	Béton	peinture				NM	
-		Sol (mesure 2)						NM	
134		Porte pour accéder aux cuves (partie basse)	Métal	Peinture	1,78			1	
135		Huissierie Porte pour accéder aux cuves (partie basse)	Métal	Peinture	1,78			1	
136		Garde corps cuves (mesure 1)	Métal	Peinture	2,94			1	
137		Échelle (mesure 1)	Métal	Peinture	3,53			1	
138		Cuve 11 (mesure 1)	Métal	Peinture	9,62			1	
139		Cuve 12 (mesure 1)	Métal	Peinture	8,76			1	
140		Cuve 13 (mesure 1)	Métal	Peinture	6,58			1	
141		Cuve 21 (mesure 1)	Métal	Peinture	7,23			1	
142		Cuve 22 (mesure 1)	Métal	Peinture	6,89			1	
143		Cuve 23 (mesure 1)	Métal	Peinture	7,59			1	
144	A	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0			0	
145		Mur (partie haute)			0,2			0	
146	B	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0			0	
147		Mur (partie haute)			0,3			0	
148	C	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0			0	
149		Mur (partie haute)			0,1			0	
150	D	Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0			0	
151		Mur (partie haute)			0,2			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 15

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation

* : à défaut d'avoir l'incertitude par mesure, la tolérance est fournie par les données constructeur de la machine utilisée.

Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Constatations diverses :

Néant

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)**

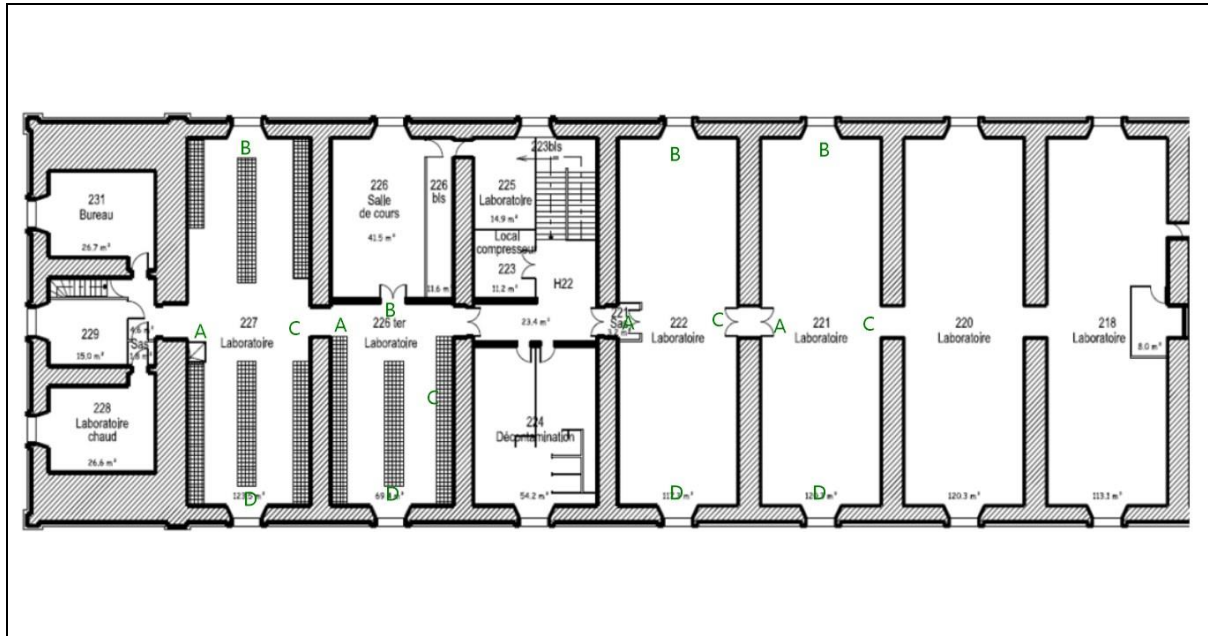
Fait à **CHERBOURG EN COTENTIN**, le
28/07/2025

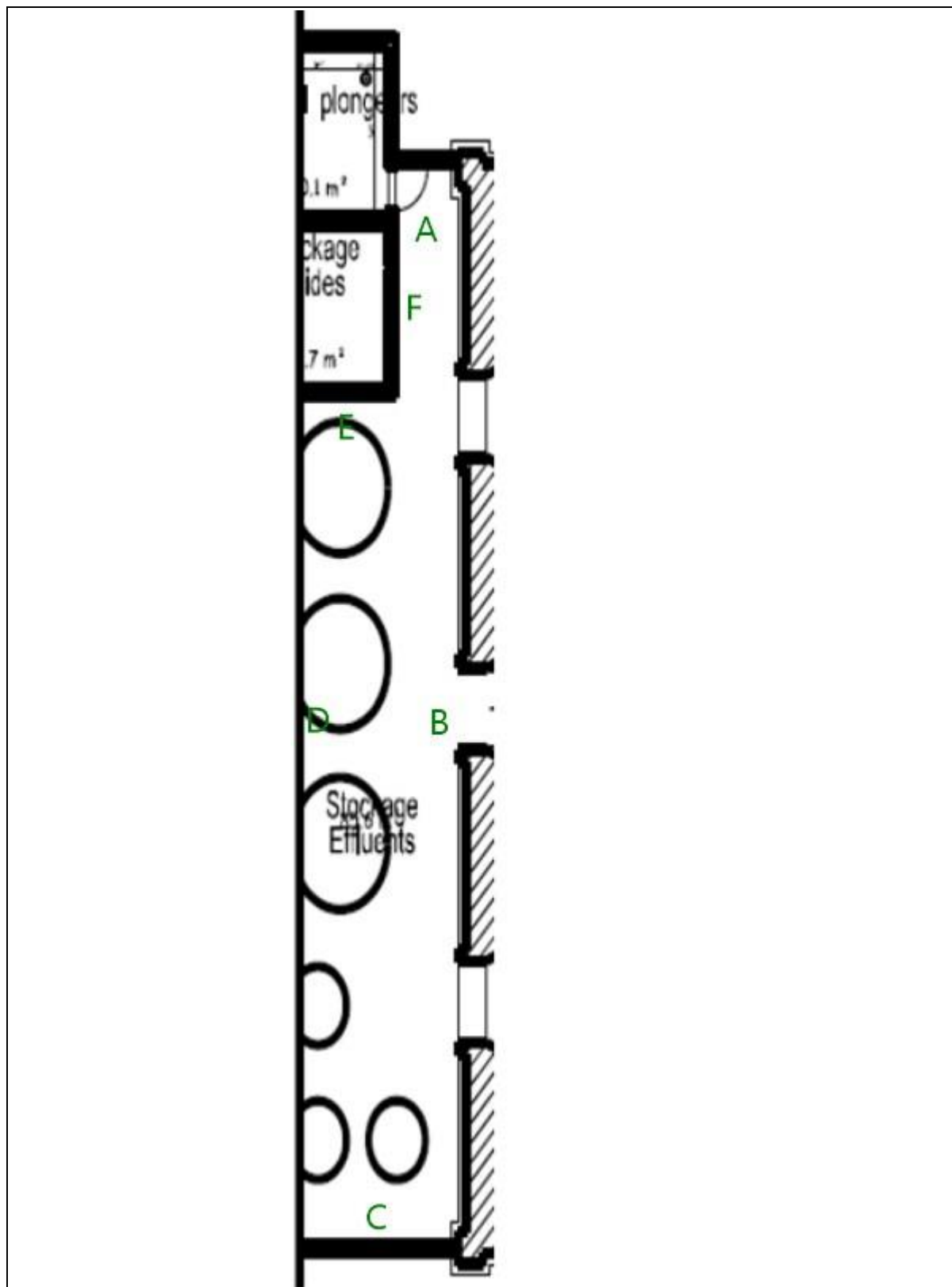
Par : LECACHEUX Manon

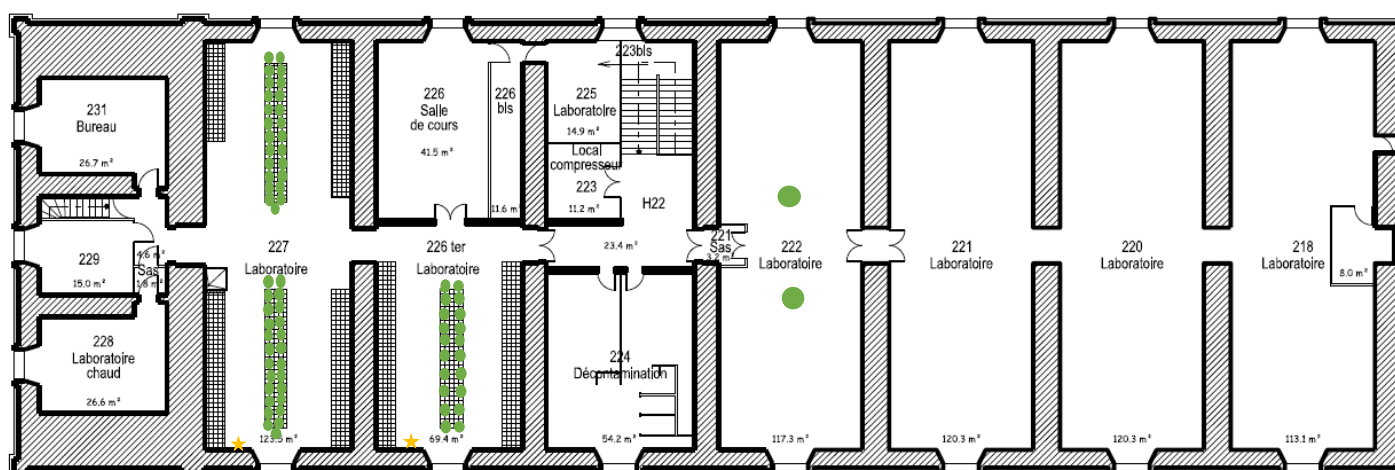
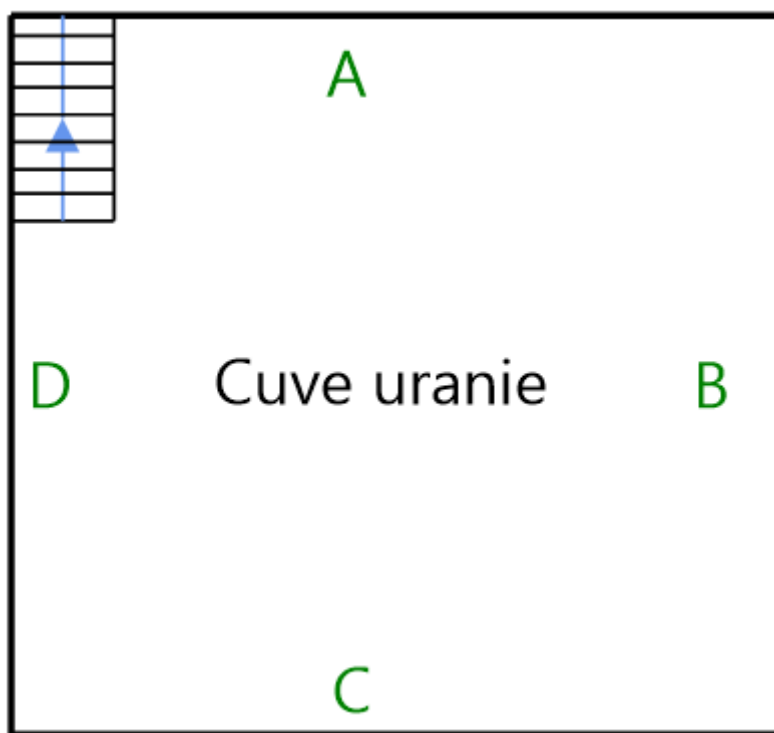
PO MESNIL Nicolas

Nicolas Mesnil

6. Localisation des mesures sur croquis de repérage







● Robinet sur paillasse

★ Conduit d'évacuation



Cuves



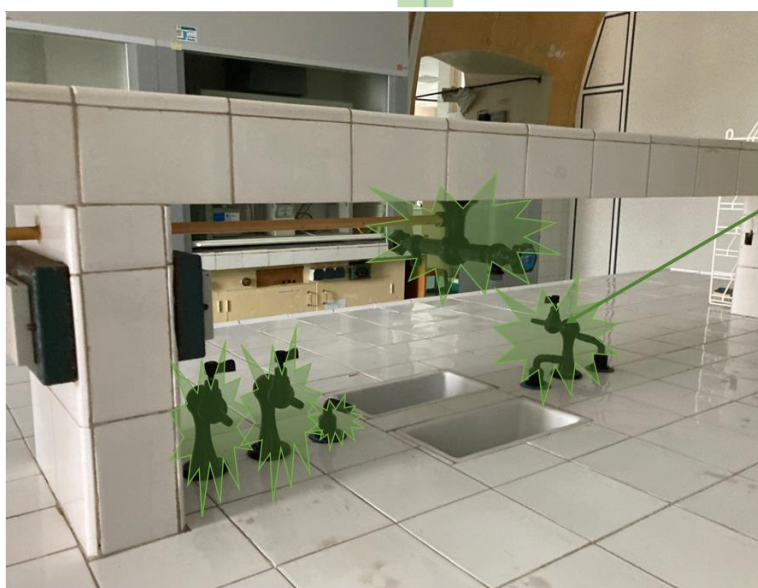
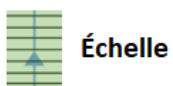
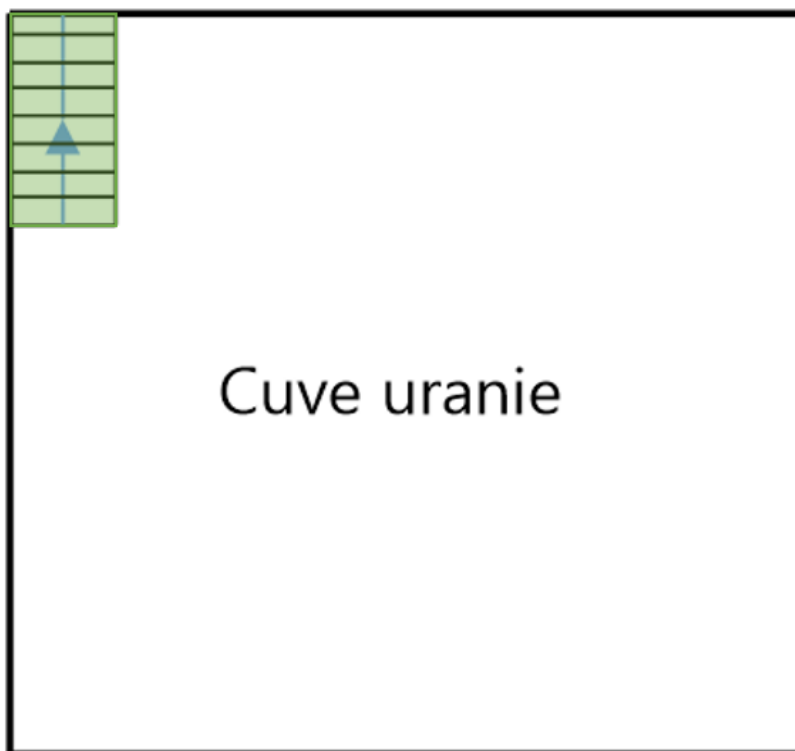
Échelle



Garde corps



Porte vers cuves



Présence de plomb dans la peinture de la robinetterie

77 unités au total



Conduit d'évacuation plombé



Présence de plomb dans la peinture de l'échelle

2 unités



Présence de plomb dans la peinture du garde corps



Présence de plomb dans la peinture de la cuve

6 unités



Présence de plomb dans la peinture sur l'échelle

7. Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du diagnostic

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine –t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

8. Autres documents et rapports antérieurs



Saint Rémy les chevreuse, le 07/03/2025

La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

LECACHEUX Manon**sous le numéro 24-2524****Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes**

- | | | |
|---|-----------------------------|--|
| ☒ | Plomb Crep | Prise d'effet : 07/03/2025 Validité : 06/03/2032 |
| [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |
| ☒ | Amiante Sans Mention | Prise d'effet : 26/03/2024 Validité : 25/03/2031 |
| [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |
| ☒ | Amiante Avec Mention | Prise d'effet : 26/03/2024 Validité : 25/03/2031 |
| [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] | | |



Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des
opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier
PRO 06



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
01 30 85 25 71 – www.abcidia-certification.fr
ENR20 version : V11 du 03 Février 2025



Saint Rémy les chevreuse, le 22/01/2025

La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

MESNIL Nicolas**sous le numéro 14-489****Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes****Plomb Crep**

Prise d'effet : 03/10/2024 Validité : 02/10/2031

[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]

**Amiante Sans Mention**

Prise d'effet : 26/04/2022 Validité : 25/04/2029

[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]

**Amiante Avec Mention**

Prise d'effet : 26/04/2022 Validité : 25/04/2029

[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]



Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des
opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier
PRO 06



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
01 30 85 25 71 – www.abcidia-certification.fr
ENR20 V10 du 02 décembre 2021

NOUS CONTACTER

Votre conseiller

DURAND ASSURANCES

8 RUE MAGENTA
53120 GORRON

Tél. 02 43 30 45 98

N° ORIAS 13 001 365 (DURAND ASSURANCES)

www.orias.fr/



Assurance et Banque

SAS CHEVALIER DIAG
CHERBOURG OCTEVILLE
4 6 AV LOUIS LUMIERE
CHERBOURG
50100 CHERBOURG EN COTENTINLE VENDREDI 27 DÉCEMBRE
2024

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client

0607448820

Votre contrat

0000010014111304

Date d'effet

01/01/2019

IMPORTANT

Document à conserverCette attestation fait partie
intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances

Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :

SAS CHEVALIER DIAG
CHERBOURG OCTEVILLE
4 6 AV LOUIS LUMIERE
CHERBOURG
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Est titulaire du contrat d'assurance n° 0000010014111304 ayant pris effet le 01/01/2019.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber
du fait de l'exercice des activités suivantes :A titre principal :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS :

- Constat de risque d'exposition au plomb
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Information sur la présence d'un risque de mэрule

A titre accessoire :

- LOI CARREZ
- MESURE DU RADON
- DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA Intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Entreprises régies par le Code des assurances.



1 / 3

- DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX OU DEMOLITION
- DIAGNOSTIC DE CONFORMITE AUX NORMES DE SURFACE ET D'HABITABILITE - PRET A TAUX ZERO
- INFILTROMETRIE PERMEABILITE A L'AIR
- VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION THERMIQUE RT2012
- DIAGNOSTIC SUR FIBRE CERAMIQUE REFRACTAIRE
- DIAGNOSTIC SUR HYDROCARBURE AROMATIQUE POLYCYCLIQUE
- DIAGNOSTIC DE DECHETS ISSUS DE LA DEMOLITION à l'exclusion des métaux lourds

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du 27/12/2024 au 01/01/2026 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 27/12/2024
Mathieu Godart
Directeur Général IARD



Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après) <u>Dont :</u>	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance dont 150 000 € par sinistre
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat